



*Vous aimez Nègrepelisse...
dîtes-le avec des fleurs !*
CONCOURS MUNICIPAL
des Maisons et Balcons Fleuris

La ville de Nègrepelisse organise le concours des Maisons et Balcons Fleuris et invite dès à présent l'ensemble des habitants à embellir et fleurir leurs habitations.

Comment participer ?

Il est possible de concourir dans l'une des deux catégories suivantes :

1. maison avec jardin ou balcon (terrasses) au centre-ville ;
2. maison avec jardin en campagne ;

Un prix spécial du jury sera également décerné.

Les bulletins d'inscription et le règlement du concours sont également disponibles en mairie et sur le site internet de la commune (www.ville-negrepelisse.fr).

Ils devront être renvoyés, au plus tard le 1^{er} juin, à l'adresse suivante :

Mairie de Nègrepelisse- Concours des villages fleuris
5 place de l'Hôtel de Ville
82800 NÈGREPELISSE

Contact : Aurore Deffrène, 05 63 64 26 21 a.deffre@ville-negrepelisse.fr

Un jury local, composé d'un élu, de deux techniciens de la ville et de deux professionnels.

*Le passage du jury se fera entre le 11 et le 14 juin de **9h et 16h**. La remise des prix se déroulera dans l'auditorium du château le mercredi 3 juillet à 19 heures.*

Les récompenses :

Le 1^{er} prix recevra un bon d'achat de 100 € à valoir chez la pépinière Ronchini à Nègrepelisse.

Le 2^{ème} prix recevra un bon d'achat de 80 € chez l'horticulteur M. Garrigues à Bioule.

Le 3^{ème} prix et le prix du jury recevront 50 € chez Salad'2 Fruits.

Tous les participants recevront un bon d'achat de 10 €.

Quelques conseils :

Le jury appréciera le cadre végétal, l'association des couleurs (plantes saisonnières, plantes vivaces, rosiers, parterres fleuris, murs végétaux, rocailles, bacs à fleurs, jardinières, suspensions, treillages...), l'embellissement et la qualité de l'ornementation, l'entretien du décor floral (enlèvement des fleurs fanées, des feuilles jaunes et des mauvaises herbes), les efforts fait pour l'environnement (récupération d'eau de pluie, traitements bio, engrais bio...).

Grille d'évaluation du jury :

Les fleurs ... /40
Le cadre végétal ... /35
La propreté .../15
Les efforts pour environnement ... /10
Total ... /100

RÈGLEMENT DU CONCOURS

Article 1 : La ville de Nègrepelisse est seule habilitée à organiser ce concours. La commune délègue au jury ses pouvoirs en matière d'organisation et de contrôle du concours.

Article 2 : Le concours est ouvert aux personnes qui résident à Nègrepelisse.

Article 3 : Les participants doivent faire acte de candidature auprès de la mairie entre le 14 février de l'année en cours et le 1^{er} juin de la même année. Un formulaire d'inscription est disponible à la mairie et sur le site internet de la ville de Nègrepelisse.

Article 4 : Deux catégories peuvent concourir :

1. maison avec jardin ou balcons (terrasses) au centre-ville
2. maison avec jardin en campagne

Article 5 : Les participants devront respecter les règles de sécurité inscrites dans l'Ordonnance de 1862 et dans le Règlement Sanitaire Départemental en 1993. En cas de non respect et accident, la responsabilité civile des riverains est engagée.

Article 6 : L'inscription au concours est gratuite et implique l'acceptation du présent règlement et des décisions du jury.

Article 7 : Les photos prises chez les candidats sont libres de droit. La Mairie de Nègrepelisse se réserve le droit d'exploiter ces photos dans le cadre de la promotion de la manifestation.

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Catégories :

1. maison avec jardin ou balcon au centre-ville

2. maison avec jardin en campagne

Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :
